

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

ANNEE 2022

1. MODE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Direction Générale de la Société détermine l'orientation générale de la politique de vote pour le compte des Fonds qu'elle gère.

La Société considère que les positions en portefeuille sont, à l'échelle du marché, assez modestes et qu'elle ne dispose pas d'une position significative et influente justifiant un exercice systématique des droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille.

Actions / Obligations Françaises

Lorsque le pourcentage de détention de Longchamp Asset Management est supérieur à 5% des droits de vote d'un Emetteur de droit français, le gérant responsable de l'investissement porte une attention particulière aux résolutions soumises à l'assemblée. Après discussion au sein du comité de gestion, le Gérant concerné participe à l'assemblée générale.

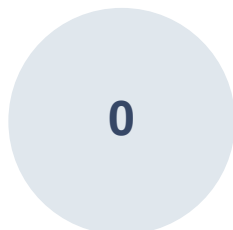
Actions / Obligations Internationales

En raison de la lourdeur des contraintes techniques, la Société a décidé de ne participer qu'exceptionnellement au vote pour les émetteurs de droit étranger

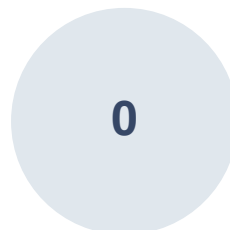
Cependant, la Société ne considère pas les bornes indiquées ci-dessus comme étant des bornes absolues et la Société se réserve la possibilité de participer aux assemblées générales de tout émetteur quel que soit le nombre d'actions détenues, dès lors que les résolutions soumises au vote lui apparaissent importantes.

Au cours de l'exercice 2022, Longchamp AM a participé à :

Nombre d'assemblée
d'émetteurs de droit français



Nombre d'assemblée
d'émetteurs de droit étranger

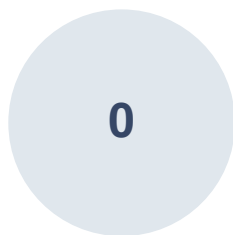


Ces faibles taux de participations aux assemblées sont dus au faible pourcentage de détention dans ces sociétés.



Au cours de l'exercice 2022, Dalton Investments, société délégataire, a participé à :

Nombre d'assemblée
d'émetteurs de droit français



Nombre d'assemblée
d'émetteurs de droit étranger



2. CHOIX EFFECTUES SUR LES VOTES LES PLUS IMPORTANTS

La Société exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds qu'elle gère dans l'intérêt exclusif des porteurs de ces Fonds, en s'appuyant sur les recommandations de l'AFG relatives au gouvernement d'entreprise.

La Société est attentive au respect des principes suivants par les sociétés émettrices :

- le respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires ;
- la transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires ;
- l'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction ;
- le soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Les principales positions adoptées par la Société pour la typologie de résolution, sachant que l'appréciation finale intègre la situation propre de chaque émetteur, sont exposées au chapitre 6 du document « Politique de vote et d'engagement actionnarial ».

Elles concernent les domaines suivants :

- Décision entraînant une modification des statuts ;
- Approbation des comptes et affectation du résultat ;
- Nomination et révocation des organes sociaux ;
- Conventions dites réglementées ;
- Programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes ;
- Tout autre type de résolution.

3. RECOURS EVENTUEL A DES CONSEILLERS EN VOTE

En 2022, Longchamp AM n' a pas fait appel aux services d'agence de conseil en vote.

Dalton Investments, société délégataire, a fait appel aux services de Institutional Shareholder Services (ISS)



4. ORIENTATION DES VOTES EXPRIMES DURANT LES ASSEMBLEES GENERALES

Au cours de l'année 2022, Longchamp AM a voté comme suit :



Nombre de cas dans lesquels la Société a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans sa Politique de vote: **Néant.**

Il est précisé que, compte tenu du faible pourcentage de détention dans ces sociétés, le vote de la Société a peu d'impact sur l'adoption des résolutions.

Au cours de l'année 2022, Dalton Investments, société délégataire a voté comme suit :



Les autres sociétés délégataires ne sont pas concernés la politique d'engagement actionnarial.

5. SITUATIONS DE CONFLITS D'INTERETS

Au cours de l'année 2022, la Société n'a pas connu de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.



MENTIONS LEGALES

Ce document est produit à titre purement indicatif et ne présente pas de caractère contractuel. Il ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable de Longchamp Asset Management.

Longchamp Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Pour plus d'informations nous vous invitons à adresser vos demandes à Info@longchamp-am.com.



Longchamp Asset Management

Siège social : 30 rue Galilée, 75116 Paris – France

Tel : +33 1 71 70 40 30

Email : ir@longchamp-am.com

Website : www.longchamp-am.com

Entreprise privée française (SAS) au capital de 1 000 000 Euros au 1er mars 2013, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 823 374.

Société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris CEDEX 02) au 1er mars 2013, numéro de licence : GP-13000009